



## L'État, le Grand Narbonne, la Ville de Narbonne et leurs partenaires signent le Contrat de Ville 2024-2030 « Engagements Quartiers 2030 »

Vendredi 29 mars 2024, Christian Pouget, Préfet de l'Aude, Bertrand Malquier, Maire de Narbonne, Président du Grand Narbonne, Communauté d'agglomération ainsi que les dix-neuf partenaires se sont réunis à l'occasion de la signature du nouveau Contrat de Ville pour la période 2024-2030. Véritable outil au service des décideurs locaux, des associations et des habitants, ce nouveau Contrat de Ville propose une stratégie de développement et d'actions propre à chacun des trois quartiers prioritaires (Ouest, centre et Est) et répondant à ses attentes spécifiques. Le Contrat de Ville devient ainsi un projet de territoire pour ces quartiers et une feuille de route pour toutes les actions portées par les associations dans le cadre de ce dispositif jusqu'en 2030.

Le nouveau Contrat de Ville s'applique toujours aux trois quartiers prioritaires de Narbonne qui rassemblent 10 400 habitants : le quartier Ouest (Saint-Jean Saint-Pierre), le quartier Centre (Bourg-Charité, Cité), et le quartier Est (Razimbaud).

Ce Contrat de Ville « Engagements quartiers 2030 » est l'aboutissement d'une co-construction fructueuse qui a permis la mobilisation de toutes les parties prenantes. Il a ainsi été élaboré sur un diagnostic réalisé et nourri par les acteurs institutionnels (institutions, collectivités, bailleurs sociaux), les associations et les habitants. En complément, la démarche participative enclenchée grâce au travail de terrain des associations, a permis de faire émerger les préoccupations et les aspirations des habitants, ainsi que les défis et les atouts de chaque secteur. Objectif : développer une stratégie sur-mesure au travers d'un « projet de territoire » répondant aux enjeux et aux attentes du quartier.

## Un projet de développement par quartier

Pour le quartier Ouest, l'accompagnement vers l'autonomie citoyenne est au centre des préoccupations. Il s'agit de favoriser l'égalité des chances et d'encourager l'équité des parcours de vie (éducation, formation, accès santé, insertion professionnelle notamment pour les jeunes).

Pour le quartier Centre, l'animation et l'investissement de l'espace public est l'enjeu prioritaire. Les attentes concernent l'accès aux droits et à l'emploi, la prise en compte de la santé mentale, l'accès à la culture et l'amélioration du cadre de vie pour plus de cohésion sociale.

Pour le quartier Est, la priorité réside dans l'insertion socio-professionnelle et l'alimentation au travers d'un projet alimentaire favorisant l'emploi local, les circuits courts, et la création de postes d'insertion. Animation du quartier, promotion de la vie associative, amélioration du cadre de vie doivent renforcer le dynamisme du quartier.

Le Contrat de Ville prend aussi en compte de manière transversale les enjeux qui définissent les trois quartiers : l'égalité femmes/hommes avec des actions visant à diminuer l'exposition aux vulnérabilités (santé, accès aux droits et à l'emploi) et à renforcer l'inclusivité dans l'espace public, la participation citoyenne (GUSP et FPH), la santé mentale, l'éducation, l'emploi et la lutte contre les discriminations.

### Les signataires du Contrat de Ville 2024-2030 :

Préfecture de l'Aude, Grand Narbonne, Ville de Narbonne, Conseil départemental de l'Aude, Région Occitanie, Caisses d'allocations familiales, Rectorat académie de Montpellier, Alogea, Domitia Habitat, Habitat audois, Marcou Habitat, Adoma, Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Aude, Chambre de Commerce et d'industrie de l'Aude, Chambre d'agriculture de l'Aude, France travail, DRAC Occitanie, Agence régionale de santé, Banque des territoires, PAQTE, ANAH, BPI.

### L'évaluation de la Politique de la Ville

Afin de définir les impacts de ce Contrat sur les différents quartiers de la ville, une méthode innovante fondée sur plusieurs indicateurs sera mise en œuvre. Cette démarche d'évaluation sera construite en deux volets : un premier volet permettra de comparer l'évolution des données statistiques (démographie, emploi, éducation etc.) des quartiers par rapport à celles de la ville de Narbonne et à celles de l'agglomération, et un volet plus qualitatif, permettra d'évaluer, au travers de petits groupes d'habitants, leur évolution professionnelle, sociale, leur parcours en termes de logement etc.

### RETOUR SUR LE CONTRAT DE VILLE 2015-2020 PROLONGÉ JUSQU'EN 2023

**Quatre piliers** : Cadre de vie et renouvellement urbain ;  
Emploi et développement économique ; Cohésion sociale ;  
Valeurs de la République et citoyenneté

**Axe transversal** : e-inclusion/numérique

**Montant total Grand Narbonne** : 2,1 M€ pour le financement de près de 600 actions dans le cadre des appels à projets annuels du Contrat de Ville

**18 signataires**

### Une gouvernance partagée

L'État, le Grand Narbonne et la Ville de Narbonne assureront conjointement la conduite de projet du Contrat de Ville.

La co-construction et la mise en œuvre du Contrat de Ville reposent ainsi sur un partenariat de projet avec l'ensemble des acteurs agissant dans les quartiers prioritaires. De nombreux partenaires, institutionnels ou issus de la société civile (associations, entreprises, conseils citoyens, habitants, bailleurs) seront mobilisés pour leur expertise et leur capacité à mettre en œuvre les actions du Contrat de Ville.



### Contact presse

Service communication du Grand Narbonne  
presse@legrandnarbonne.com

04 68 65 40 76